

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2024 à 20h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 décembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 67

Etaient présents : 50 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Laurence CHAUDET - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 17

Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Alain LABROT - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à José FERNANDES - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Denis CONIL - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Eric RICHARD - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Juliette HAIM - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

Politique territoriale Petite Enfance – Convention territoriale globale

Rapporteur : Pascale ROCHAS

Convention territoriale globale

**247-2024 Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales
Validation des objectifs de mise en œuvre de la CTG 2025 - 2029**

Vu la délibération de la CCBDP n° 197-2019 du 16 décembre 2019 approuvant la signature avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Drôme du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2019-2022 ainsi que la Convention territoriale globale (CTG) ;

Vu la délibération de la CCBDP n° 124-2024 du 4 juin 2024 approuvant la demande de prolongation d'un an de la Convention territoriale globale 2019-2023 avec la Caf de la Drôme ;

Considérant que la Convention territoriale globale, signée en 2019 pour 4 ans, entre la Caisse d'allocations familiales de la Drôme et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) vient renforcer notre collaboration sur les champs d'intervention communs ;

Considérant que cet outil conjugué à une nouvelle dynamique dans l'organisation des services intercommunaux, permet de positionner la collectivité dans sa mission d'animation territoriale, garante de la cohérence des interventions locales et donc d'une certaine cohésion sociale ;

Considérant que la prolongation d'une année a permis de mobiliser tout au long de l'année 2024, les acteurs dans la démarche d'évaluation de la CTG 2019 - 2023 et de mettre en perspective la nouvelle CTG 2025 – 2029 ;

Considérant que les thématiques et objectifs retenus pour la nouvelle CTG 2025 - 2029 sont les suivants :

ACCES AUX DROITS - INCLUSION NUMERIQUE

- Coordonner et poursuivre la structuration de la politique accès aux droits, inclusion numérique sur le territoire
- Développer un rôle de veille sur les besoins des habitants en matière d'accès aux droits et inclusion numérique en s'appuyant sur le réseau d'acteurs
- Prendre en compte les besoins spécifiques des habitants du territoire

PETITE ENFANCE

- Consolider l'ingénierie petite enfance et les modes de gestion des équipements d'accueil du jeune enfant du territoire pour assurer la pérennité et développer l'offre
- Valoriser, développer et expérimenter des actions de promotion des métiers de la Petite-Enfance
- Définir la politique petite-enfance comme levier de la mise en place du service public de la petite-enfance piloté par la Communauté de Communes
- Coordonner les acteurs Petite-Enfance du territoire

ENFANCE / JEUNESSE

- Poursuivre l'engagement pour une politique Enfance Jeunesse harmonisée sur le territoire
- Mobiliser les jeunes sur les projets qui les concernent
- Poursuivre la structuration de l'animation territoriale sur le champ de l'enfance jeunesse

PARENTALITE

- Définir et animer une politique parentalité à part entière sur le territoire (logique de coéducation à tous les âges), tout en la déclinant de manière transversale sur toutes les thématiques
- Répondre aux besoins identifiés par les parents
- Actionner et animer un réseau d'acteurs parentalité élargi sur le territoire

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (AVS)

- Pérenniser et développer les équipements de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) et favoriser la participation citoyenne
- Positionner les structures AVS du territoire comme contributrices du projet social de territoire
- Favoriser la coopération entre acteurs / animation d'une commission d'orientation d'animation de la vie sociale, du vivre ensemble

LOGEMENT – HABITAT

- Contribuer à l'amélioration de la réponse aux besoins des habitants par des actions ciblées
- Animer et valoriser la mise en réseau des partenaires

PROMOTION DES METIERS DES SERVICES AUX FAMILLES

- Affirmer le déploiement de la promotion des métiers des services aux familles sur le territoire des Baronnies
- Mettre en place des actions spécifiques sur le territoire

Afin de poursuivre le travail engagé depuis 5 ans, il convient de reconduire la CTG pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Les modalités de mise en œuvre se feront en fonction des moyens réciproques mobilisables par la Caf de la Drôme, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et les acteurs des secteurs concernés.

Le Conseil communautaire est informé que la monographie de territoire ainsi que les fiches actions et le plan de financement 2025 seront présentés lors d'un second temps d'échange en amont du Rapport d'orientations budgétaires.

Aussi, il est proposé de reconduire la CTG en deux temps :

- dans un premier temps, approuver le principe de renouvellement de la CTG sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Cette CTG étant élaboré à partir des thématiques et objectifs présentés ci-dessus ;
- dans un deuxième temps, approuver le plan de financement qui y sera associé et ceci au plus tard le 31 mars 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 67

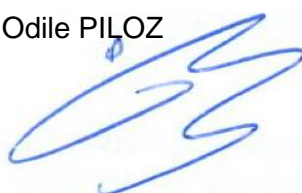
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DE VALIDER les objectifs de mise en œuvre de la Convention territoriale globale 2025 - 2029 avec la Caisse d'allocations familiales de la Drôme ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Odile PILOZ



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 24/12/2024

Mise en ligne le : 30/12/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20241217-247_2024-DE
en date du 24/12/2024 ; REFERENCE ACTE : 247_2024